



**R** **B140644**  
 06/08/2008 L080115174.01  
 CDO : 206 Tarif : 101 R

Registre de Commerce  
 et des Sociétés  
 Luxembourg



**Formulaire de réquisition : Société commerciale**  
*(Eintragungsformular : Handelsgesellschaft)*

Etablissement principal (*Hauptniederlassung der Gesellschaft*)

**Immatriculation** (*Neueintragung*)

ou (*oder*)

**Modification** (*Änderungseintragung*)

**Statutaire**  
*(statutarisch)*

**Non statutaire**  
*(nicht statutarisch)*

Numéro d'immatriculation (*Handelsregisternummer*)

Dénomination ou raison sociale (*Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname*)



- Dénomination(s) ou raison(s) sociale(s)** (sub 1.)  
*(Bezeichnung(en) der Gesellschaft oder Firmenname(n))*
- Enseigne(s) commerciale(s)** (sub 2.)  
*(Handelsbezeichnung(en))*
- Forme juridique** (sub 3.)  
*(Rechtsform)*
- Siège social** (sub 4.)  
*(Sitz der Gesellschaft)*
- Objet social** (sub 5.)  
*(Zweck der Gesellschaft)*
- Capital social / fonds social** (sub 6.)  
*(Kapital der Gesellschaft)*
- Durée** (sub 8.)  
*(Dauer der Gesellschaft)*
- Exercice social** (sub 9.)  
*(Geschäftsjahr)*
- Associé(s) (s.e.n.c., s.e.c.s., s.à.r.l.)** (sub 10.)  
*(Teilhaber der Gesellschaft)*
- Administrateur(s) / Gérant(s)** (sub 11.)  
*(Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)*
- Délégué(s) à la gestion journalière** (sub 12.)  
*(tägliche Geschäftsführung)*
- Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes** (sub 13.)  
*(Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung)*
- Fusion / Scission** (sub 14.)  
*(Verschmelzung / Spaltung)*
- Liquidation volontaire** (sub 15.)  
*(freiwillige Liquidation)*

**A usage interne du RCS**  
*(dem RCS vorbehalten)*

Encodage

Ca Gr

Validation

Code donneur d'ordre :

**1** Dénomination(s) ou raison(s) sociale(s) (*Bezeichnung(en) der Gesellschaft oder Firmenname(n)*)

NESSMA S.A.

Le cas échéant, abréviation utilisée (*gegebenenfalls : allgemeine übliche Abkürzung*) :

**2** Enseigne(s) commerciale(s) (*Handelsbezeichnung(en)*)

Le cas échéant, abréviation utilisée (*gegebenenfalls : allgemeine übliche Abkürzung*) :

**3** Forme juridique (*Rechtsform*)

- |   |   |                                   |                                   |
|---|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> S.à.r.l.                           | <input type="checkbox"/> S.e.n.c.                         | <input type="checkbox"/> S.e.c.s. | <input type="checkbox"/> S.e.c.a. |
| <input checked="" type="checkbox"/> S.A.                    | <input type="checkbox"/> SICAV                            |                                   |                                   |
| <input type="checkbox"/> S.coopérative                      | <input type="checkbox"/> S.coop. organisée comme une S.A. | <input type="checkbox"/> SEPCAV   |                                   |
| <input type="checkbox"/> Autre, à savoir :<br>(oder andere) | <input type="text"/>                                      |                                   |                                   |

**4** Siège social (*Sitz der Gesellschaft*)

Rue (*Strasse*) :

Numéro (*Hausnummer*) :  Code postal (*Plz*) :

Localité (*Ortschaft*) :

**5** Objet social (indication) (*Zweck der Gesellschaft (Kurzfassung)*)

SOPARFI

**6** Capital social / fonds social (*Kapital der Gesellschaft*)

Fixe (*Festkapital*) Montant (*Kapitalbetrag*): 31.000,-  
 Variable (*veränderliches Kapital*) Devise (*Kapitaldevise*): EUR

Etat de libération du capital social (*Einzahlungsstand des gezeichneten Gesellschaftskapitals*)

Partiel (*Teileinzahlung*) Pourcentage de libération : \_\_\_\_\_ %  
 (*Prozentsatz des Einzahlungsstandes*)  
 Total (*Ganzeinzahlung*)

**7** Date de constitution (*Gründungsdatum*)

2 2 / 0 7 / 2 0 0 8

**8** Durée (*Dauer der Gesellschaft*)

Illimitée (*unbegrenzt*)  
 Déterminée (*begrenzt*) Date fin (*Ende der Gesellschaft*): \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 Prorogée (*verlängert*) Date fin (*Ende der Gesellschaft*): \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**9** Exercice social (*Geschäftsjahr*)Premier exercice ou exercice raccourci (*Erstes Geschäftsjahr oder abgekürztes Geschäftsjahr*):

du (vom) 2 2 / 0 7 / 2 0 0 8 au (bis zum) 3 1 / 1 2 / 2 0 0 9

Exercice social (*Geschäftsjahr*):

du (vom) 0 1 / 0 1 au (bis zum) 3 1 / 1 2 (JJ / MM)

**11** Administrateur(s) / Gérant(s) (*Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer*)Régime de signature statutaire (indication) (*statutansche Gesellschaftszeichnungsbechtigung (Kurzfassung)*)

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

 inscrire/ajouter  
(*einschreiben/ergänzen*) modifier/compléter  
(*ändern/vervollständigen*) rayer  
(*streichen*)Personne physique :  
(*Privatperson*)Nom (*Name*) : KAROUIPrénom(s) (*Vorname(n)*) : NabilDate de naissance (*Geburtsdatum*) : 0 1 / 0 8 / 1 9 6 3OU (*oder*)Lieu de naissance (*Geburtsort*) : BizertePays de naissance (*Geburtsland*) : TunisiePersonne morale :  
(*juristische Person*)Dénomination ou raison sociale :  
(*Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname*)N° d'immatriculation (*Handelsregisternummer*):Nom du registre (*Handelsregisterbezeichnung*):Pays (*Land*) :Adresse privée ou professionnelle de la personne physique / Siège social de la personne morale :  
(*Privat- oder Berufsadresse der Privatperson / Sitz der juristischen Person*)Rue (*Strasse*) : Avenue Mohamed VNuméro (*Hausnummer*) : 75 Code postal (*Plz*) : 1002Localité (*Ortschaft*) : TunisPays (*Land*) : TunisieDurée du mandat :  
(*Dauer des Mandats*) Déterminée (*begrenzt*)  Indéterminée (*unbegrenzt*)Date de nomination :  
(*Bestellungsdatum*) 2 2 / 0 7 / 2 0 0 8Date d'expiration du mandat :  
(*Ablaufdatum des Mandats*)ou jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année :  
(*bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird*) 2 0 1 4Organe social (*Gesellschaftsorgan*): Conseil d'administrationFonction (*Amtsauführung*) : Administrateur-UniquePouvoir de signature (indication) (*Zeichnungsbechtigung (Kurzfassung)*) :

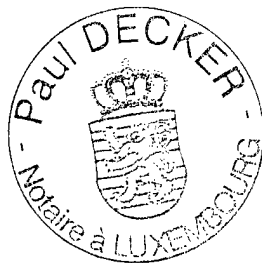
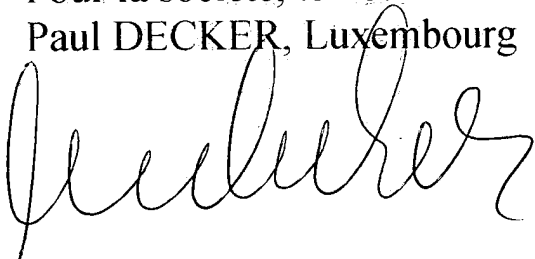
L'administrateur-Unique a tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature

**13** Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes (*Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung*) Commissaire (*Rechnungskommissar*)  Réviseur d'entreprise (*Wirtschaftsprüfer*) inscrire/ajouter  
(*einschreiben/ergänzen*) modifier/compléter  
(*ändern/vervollständigen*) rayer  
(*streichen*)Personne physique :  
(*Privatperson*)Nom (*Name*) : Prénom(s) (*Vorname(n)*) : Date de naissance (*Geburtsdatum*) :  /  / OU (*oder*)Lieu de naissance (*Geburtsort*) : Pays de naissance (*Geburtsland*) : Personne morale :  
(*juristische Person*)Dénomination ou raison sociale :   
(*Bezeichnung der Gesellschaft oder  
Firmenname*)N° d'immatriculation (*Handelsregisternummer*): Nom du registre (*Handelsregisterbezeichnung*): Pays (*Land*) : Adresse privée ou professionnelle de la personne physique / Siège social de la personne morale :  
(*Privat- oder Berufsadresse der Privatperson / Sitz der juristischen Person*)Rue (*Strasse*) : Numéro (*Hausnummer*) :  Code postal (*Plz*) : Localité (*Ortschaft*) : Pays (*Land*) : Durée du mandat :  
(*Dauer des Mandats*) Déterminée (*begrenzt*)  Indéterminée (*unbegrenzt*)Date de nomination :  /  /   
(*Bestellungsdatum*)Date d'expiration du mandat :  /  /   
(*Ablaufdatum des Mandats*)ou jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année :   
(*oder*) (*bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird*)

- 10** Associé(s)  
(Teilhaber) voir annexe 10  
(siehe Anhang 10)
- 11** Administrateur(s) / Gérant(s)  
(Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer) voir annexe 11  
(siehe Anhang 11)
- 12** Délégué(s) à la gestion journalière  
(tägliche Geschäftsführung) voir annexe 12  
(siehe Anhang 12)
- 13** Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes  
(Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung) voir annexe 13  
(siehe Anhang 13)
- 14** Fusion / Scission  
(Verschmelzung / Spaltung) voir annexe 14  
(siehe Anhang 14)
- 15** Liquidation volontaire  
(freiwillige Liquidation) voir annexe 15  
(siehe Anhang 15)

**16** Signature(s) (Unterschrift(en))

Pour réquisition  
Pour la société, le notaire  
Paul DECKER, Luxembourg



NESSMA S.A.

société anonyme

Siège social : L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe



Numéro: 695

**CONSTITUTION DE SOCIETE DU 22 JUILLET 2008.**

L'an deux mil huit, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

***A comparu:***

La société anonyme KAROUI & KAROUI LUXE S.A. (ci-après **KKW**) ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée en date de ce jour, et en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée « ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer entre elle et tous ceux qui ont deviendront actionnaires:

**DÉNOMINATION - SIÈGE - DURÉE - OBJET – CAPITAL**

**ARTICLE 1:**

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de **NESSMA S.A.**

**ARTICLE 2:**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la



B140644

L080115174.02

06/08/2008

R  
Tarif : 101

CDO : 206

**M**

07 - 08 - 2008

nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

### **ARTICLE 3:**

La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **ARTICLE 4:**

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

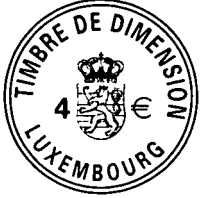
### **ARTICLE 5:**

Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.





La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance.**

**ARTICLE 6:**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**ARTICLE 7:**

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**ARTICLE 8:**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**ARTICLE 9:**

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

## **ARTICLE 10:**

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

## **ARTICLE 11:**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

## **Année sociale - Assemblée générale.**

## **ARTICLE 12:**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## **ARTICLE 13:**

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

## **ARTICLE 14:**

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

## **ARTICLE 15:**

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**ARTICLE 16:**

L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mai à 12:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**ARTICLE 17:**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

**DISPOSITIONS TRANSITOIRES.**

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

**Souscription et libération.**

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclarent souscrire toutes les actions qui ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente-et-un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

**Déclaration.**

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

**Estimation des frais.**

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.**

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:



1) Le siège social de la Société est fixé à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

2) Est appelés aux fonctions d'administrateur-unique, son mandat expirant en 2014 :

Monsieur Nabil KAROUI, consultant, né à Bizerte (Tunisie) le 1<sup>er</sup> août 1963, domicilié à T-1002 Tunis, 75, Avenue Mohamed V ; lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2014 la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (RCS Luxembourg N° B 88.567)

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

(signé:)M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008.

Relation: LAC/2008/30776.

Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

